

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16/04-2024

-oOo-

SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 26 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE : 26 MARS 2024

-oOo-

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE D'ESBLY : DÉBAT ET VOTE

Rapporteure : Madame Alexandra HUMBERT

L’an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN (arrivée à 19h40), M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------------|
| - Mme Cécile DESAINTPAUL | à | M. Fabien REYNARD |
| - M. Michel GAMBOTTI | à | M. Antoine BOHAN |

ABSENTS : M. Slimane ZAOUI, Mme Estelle LAROYE et M. Julien GENTY.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame l'adjointe au maire déléguée aux finances et à l'administration générale informe que le budget primitif (BP) a été établi conformément aux directives de la comptabilité M57, avec une nomenclature par nature, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce référentiel nouvellement adopté est applicable à l'ensemble des collectivités territoriales.

Le projet de budget est présenté par chapitre pour approbation, sans nécessité de vote formel pour chaque chapitre. L'Assemblée délibérante est également invitée à se prononcer sur l'attribution des subventions listées dans l'annexe dédiée.

Dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le chapitre 022 « dépenses imprévues » a été remplacé par une délégation de pouvoir à l'exécutif pour effectuer des transferts de crédits d'un chapitre à un autre. Cette délégation est limitée à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel (chapitre 012). L'approbation du Conseil municipal est nécessaire pour cette délégation.

Le BP 2024 a été élaboré de manière à maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il inclut la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2024 est arrêté aux montants suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 505 428,87 €	9 505 428,87 €
Section d'Investissement	3 575 083,08 €	3 575 083,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, PAR 18 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (M. Jean-Jacques REGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, M. Antoine BOHAN et M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Luc DUPIEUX) ET 2 ABSTENTIONS (Mme Véronique GERMANN et Mme Monique PIAT) ;

1. Vote le Budget Primitif 2024 de la Ville par chapitre :

<u>Section de fonctionnement :</u>		
<u>Dépenses :</u>		
011	Charges à caractère général	2 944 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 803 175,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	622 355,00 €
66	Charges financières	100 200,00 €
67	Charges spécifiques	15 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	700 698,87 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	320 000,00 €
		9 505 428,87 €

Section de fonctionnement :		
<u>Recettes :</u>		
013	Atténuation de charges	30 000,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	782 500,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 400 400,00 €
731	Fiscalité locale	4 068 900,00 €
74	Dotations et participations	1 205 970,00 €
75	Autres produits de gestion courante	224 800,00 €
76	Produits financiers	17,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)	0,00 €
002	Résultat anticipé	1 792 841,87 €
		9 505 428,87 €

Section d'investissement :				
<u>Dépenses</u>		<u>Restes à réaliser (RAR) 2023</u>	<u>Nouvelle Proposition</u>	<u>TOTAL</u>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 433,61 €	135 000,00 €	255 433,61 €
21	Immobilisations corporelles	210 214,11 €	960 930,00 €	1 171 144,11 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)		1 497 505,36 €	1 497 505,36 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		596 000,00 €	596 000,00 €
27	Autres Immobilisations financières		30 000,00 €	30 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales		25 000,00 €	25 000,00 €
		330 647,72 €	3 244 435,36 €	3 575 083,08 €

Section d'investissement :

<u>Recettes</u>		<u>Restes à réaliser (RAR) 2023</u>	<u>Nouvelle Proposition</u>	<u>TOTAL</u>
13	Subventions d'investissement (hors 138)		396 550,00 €	396 550,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		100 000,00 €	100 000,00 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables		120 000,00 €	120 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 000,00 €	1 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		30 000,00 €	30 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		700 698,87 €	700 698,87 €
040	Opérations ordre transfert entre sections		320 000,00 €	320 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		25 000,00 €	25 000,00 €
001	Solde exécution positif anticipé		1 081 834,21 €	1 081 834,21 €
	Affectation au compte 1068		800 000,00 €	800 000,00 €
		0,00 €	3 575 083,08 €	3 575 083,08 €

- Décide d'adopter** le tableau relatif aux concours pour les associations tel qu'il figure dans le document annexé au budget (annexe IV-B8) ;
- Délègue** à Monsieur le Maire le pouvoir d'effectuer des transferts de crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER,



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 9 AVR. 2024**

de sa publication et/ou affichage le : **- 9 AVR. 2024**